



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **33**

- représentés : **8**

TOTAL 41

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	- - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> - Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	- M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - -	- Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Laurent FURST	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
Mme Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à M. Bruno EYDER
M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Marianne WEHR	ayant donné procuration à M. Denis TOURNEMAINE
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
Mme Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
Mme Marie-Bernadette PIETTRE	ayant donné procuration à M. Jean-Michel WEBER

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Thierry KLEIN, Adjoint de MUTZIG

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG
--

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES – ZONE D’ACTIVITES A DUTTLENHEIM – SCI
CORSAL – IMPLANTATION D’UN LOCAL D’ACTIVITES : CONCLUSION D’UNE CONVENTION
DE SOUSTRACTION DE VOLUME EN ZONE INONDABLE**

N° 23-62

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l’arrêté préfectoral du 28 novembre 2019 approuvant le Plan de Prévention du Risque d’Inondation (P.P.R.I) du bassin versant de la Bruche ;

CONSIDERANT qu’une partie de la zone d’activités à DUTTLENHEIM a, à cette occasion, été classée en zone inondable ;

CONSIDERANT que la SCI CORSAL envisage de construire un local d’activités sur son site sise dans ladite zone d’activités ;

CONSIDERANT que l’emprise foncière de cette opération se situe au demeurant en zone inondable ;

CONSIDERANT que le projet en question a, dès lors, été autorisé moyennant la compensation du volume soustrait à la zone inondable ;

VU l’arrêté préfectoral, en date du 5 juin 2020, portant autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l’Environnement autorisant notamment la Communauté de Communes à créer un bassin de compensation pour l’extension de la Zone d’Activités « ACTIVEUM » ;

CONSIDERANT que la 1^{ère} phase de ce bassin a été réalisée par la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que la capacité de ce bassin est susceptible de compenser la totalité du volume soustrait par le futur local d’activités que souhaite réaliser la SCI CORSAL ;

CONSIDERANT ainsi que le volume à compenser dans ce contexte est estimé à 150 m³ ;

VU le projet de convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à conclure dans ce contexte avec la SCI CORSAL, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 29 juin 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 15 juin 2023 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
ratifie**

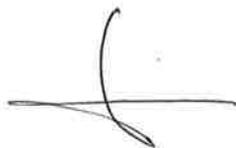
la convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à conclure avec la SCI CORSAL au titre de la construction d’un local d’activités par la SCI CORSAL dans la zone d’activités à DUPPIGHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président



Jean-Luc SCHICKELE

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 30 juin 2023
- publication sur le site internet le : 30 juin 2023

